




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture   |
| A013-211300017-20120220-19473-DE-1-1_0  |
| Date de signature : 21/02/12  |
| Date de réception : mardi 21 février 2012   |
|  <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.232

Séance publique du

20 février 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE STRUCTURE ET DECORS DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE**

Le 20/02/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 16/02/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dabha DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, M. Maurice CHAZEAU à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard DELOCHE à M. Francis TAULAN, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Catherine SILVESTRE à M. Victor TONIN, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.


**Aix en Provence**
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 20/02/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE STRUCTURE ET DECORS DE  
L'EGLISE DE LA MADELEINE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché consiste à réaliser les TRAVAUX DE RESTAURATION STRUCTURE ET DECORS DE L'EGLISE DE LA MADELEINE, pour la Ville d'Aix-en-Provence.

Le présent marché de travaux est passé en procédure adaptée passée en application de l'article 28 du Code des marchés publics 2006.

L'estimation globale de la Ville s'élève à 2 245 658 € HT.  
Les prestations font l'objet de 5 lots décomposés comme suit :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i>                 | <i>Prix</i>  |
|------------|------------------------------------|--------------|
| 01         | Maçonnerie                         | Unitaires    |
| 02         | Charpente - Couverture             | Unitaires    |
| 03         | Conservation préventive des décors | Forfaitaires |
| 04         | Vitraux                            | Forfaitaires |
| 05         | Protection de l'orgue              | Forfaitaires |

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

La durée du marché est de 13 mois, période de préparation de 1 mois incluse, à compter de la date fixée par l'ordre de service. Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux s'insère dans une période globale de 12 mois. Le délai propre à chaque lot figure au calendrier prévisionnel.  
Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011-51EJ a été adressé le 27 septembre 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- B.O.A.M.P..... paru le 30/09/2011
- Le Moniteur.....paru le 07/10/2011
- La Provence..... paru le 29/09/2011

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.  
Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au **Lundi 14 novembre 2011 à 12h**.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **13 plis (11 versions papier et 2 versions dématérialisées)**.

Il convient de noter que plus de quatre-vingt dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants:

|                             | LOTS 1 et 2 | LOTS 3,4 et 5 |
|-----------------------------|-------------|---------------|
| <b>Valeur technique</b>     | <b>40 %</b> | <b>60 %</b>   |
| <b>Prix des prestations</b> | <b>60 %</b> | <b>40 %</b>   |

Au cours de la séance du **5 janvier 2012**, la Commission des Procédures Adaptées a, au vu du rapport d'analyse, donné un avis favorable à l'offre présentée par :

- **Lot 1 : L'entreprise Vivian & Les Compagnons de Castellane propose la meilleure offre technique et économique pour un montant de D.Q.E de 1 328 742 € HT.**
- **Lot 2 : L'entreprise Bourgeois propose la meilleure offre technique et économique pour un montant de D.Q.E de 241 192,31 € HT.**
- **Lot 3 : L'entreprise Sinopia propose la meilleure offre technique et économique pour un montant de D.P.G.F de 118 150 de € HT.**
- **Lot 4 : L'entreprise Thomas Vitraux propose la meilleure offre technique et économique pour un montant de D.P.G.F de 9 450 € HT.**
- **Lot 5 : Ce lot est déclaré infructueux. Le marché sera relancé ultérieurement.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ses reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatifs aux TRAVAUX

DE RESTAURATION STRUCTURE ET DECORS DE L'EGLISE DE LA MADELEINE, avec les entreprises VIVIAN ET LES COMPAGNONS DE CASTELLANE pour le lot 1, BOURGEOIS pour le lot 2, SINOPIA pour le lot 3 et THOMAS VITRAUX pour le lot 4.

**2012.232 - MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE STRUCTURE ET DECORS  
DE L'EGLISE DE LA MADELEINE**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 52</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 39</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 52</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 52</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/02/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.

ANNEXE aux délibérations N° 2012-174 à 2012-255

ERRATUM page 1

Il convient de lire « sur convocation qui a été adressée par Mme Joissains-Masini, Maire le 14/02/2012 » au lieu du 16/02/2012.